

## **Compte-rendu de l'assemblée citoyenne - samedi 30 septembre 2023 -**

La quatrième assemblée citoyenne, animée par Claire Poncet et Gaëlle Krikorian, a eu lieu le samedi 30 septembre 2023 dans la cour de la mairie. Merci à elles et à tous les participants.

Claire a introduit le nouveau format de la réunion dont les objectifs sont :

- De partager des informations, sur les trois thématiques : « L'eau », « La forêt », « La mobilité des habitants » pendant 30 minutes chacune
- Faire émerger des interrogations, des pistes de réflexion, des propositions.

Une méthode novatrice de discussions, appelée le « Bocal à Poissons » ou « Fish-bowl », a été présentée par Gaëlle. Le principe général est : le débat se passe dans le « bocal ». Quatre chaises forment ce cercle d'échanges. Il est situé au centre du public.

Pour prendre la parole, un participant doit venir se placer dans le « bocal ». Les autres personnes situées dans le cercle extérieur sont dans l'écoute.

Une personne « sachante » introduit la thématique. Elle est entourée de trois autres qui lancent la discussion. Une personne du public souhaitant prendre part à la conversation, donner un avis, une information, un ressenti, s'installe au centre, sur la chaise vide. Un autre participant doit alors quitter la discussion laissant à nouveau une chaise vacante. La prise de parole ne se tient pas dans le cercle extérieur.

En préalable aux discussions thématiques, Guillaume a proposé, à tous les participants, un quizz sur la commune d'Eyzahut.

### **1 - Thématique de l'Eau,**

- *La présentation générale*, précise les connaissances sur la distribution d'eau à Eyzahut. Ce service est assuré par la commune qui est indépendante pour son alimentation en eau et sa qualité. Trois sources (Gros-Tru, Vieille-Fontaine et Baume-Rouge) alimentent le réseau d'eau. Elle est stockée dans trois réservoirs dont deux de 50 m<sup>3</sup> et un de 6 m<sup>3</sup>.

Avec 14 km de canalisations, et 169 compteurs, l'eau est distribuée sur deux circuits distincts :

- « Le village, Bellane, Planas, une partie de Dupi, des hameaux »
- L'autre conduit « Baume Rouge, le Furet, les Ouvrières, et l'autre partie de Dupi ». La consommation annuelle est de 13.500 m<sup>3</sup>/an et 37 m<sup>3</sup>/jour, avec de fortes disparités suivant les saisons.

En moyenne sur 5 ans (2018/2022) les débits d'eau s'établissaient à 220m<sup>3</sup>/j. En septembre 2023, ils sont passés à 90 m<sup>3</sup>/j.

Un constat : il y a une très grosse différence de volume d'eau entre le réseau du village et celui du secteur de Baume Rouge qui est tout juste à l'équilibre cet été. En 2022, la période tendue était du 15 juillet au 30 août en 2023, elle est du 15 juin à aujourd'hui.

Cette situation fragilisée conduit à réfléchir à des travaux pour sécuriser le réseau d'approvisionnement en eau du secteur de Baume Rouge.

La première piste à creuser est celle d'une prise conscience par tous les usagers que notre approvisionnement est fragile, que la situation ne va pas s'améliorer,

qu'économiser l'eau sera nécessaire. De plus, pour financer des travaux indispensables, le prix de l'eau sera plus élevé.

- *Les pistes de réflexion :*

- Peut-on connecter les deux réseaux de distribution de l'eau ? les débits des captages actuels seront-ils suffisants pour alimenter toute la commune ?

- La Saur exploite via le SIEBRJC (Syndicat Intercommunal des Eaux Bas Roubion, Jabron et Citelle) 5 sources situées à Eyzahut pour approvisionner les villages situés dans la vallée. Pourrait-on pomper de l'eau dans ces sources pour sécuriser notre distribution d'eau ? Quel seraient les contraintes et quel serait le coût des travaux nécessaires ?

- *Interventions*

- Un éleveur d'une centaine de chèvres, le plus gros consommateur d'eau de la commune, a exposé ses besoins professionnels en eaux pour abreuver ses animaux et pour la fabrication de ses fromages (hygiène rigoureuse indispensable). Les chèvres consomment entre 5 l et 10 l/j.

Compte tenu de la nature de ses besoins strictement incontournables, pour son troupeau et son activité de fromagerie, il ne peut pas faire d'économies d'eau. Il est à noter qu'il n'exploite pas de terres agricoles.

Il dispose d'une station de traitement de l'eau du réseau (ultra-violet et peroxyde d'azote) pour la fabrication des fromages qu'il utilise lorsque la qualité de l'eau n'est pas conforme aux normes, alors qu'elle est potable pour la consommation humaine. La cause n'est pas établie. Sont-ce des précipitations orageuses ? le nettoyage des bassins,... ?).

- Lors de la construction de sa maison, une Eyzahutienne a raccordé toutes les toitures à un réservoir sous-terrain, d'une contenance de 15 000 l. L'eau récoltée est utilisée pour 2 wc, une machine à laver et l'arrosage du jardin.

Deux pluies orageuses remplissent le réservoir. La cuve est nettoyée tous les 2 ans. Avec du recul, un volume de 20 000 l aurait été mieux.

Un circuit d'eau chaude est à venir.

Les relevés d'eau de pluie d'un participant montrent qu'en moyenne sur 5 ans, le cumul d'eau est le même mais que les précipitations ne sont pas identiques, périodicités, intensité, orages...De ces observations, il en déduit que les cuves de récupérations d'eau de pluie devront être bien dimensionnées pour stocker de grands volumes d'eau.

Une autre personne a une réserve de 35 m<sup>3</sup> mais les branchements restent à faire.

- Une intervenante qui dispose d'un forage personnel s'interroge sur le coût d'un forage ? Comment avoir de nouveaux captages ?

Pour la récupération d'eau de pluie, elle s'interroge sur les méthodes performantes à mettre en œuvre, et souhaite des échanges sur ce sujet.

- Une information complémentaire, indique que le service de l'eau est financièrement excédentaire et celui de l'assainissement déficitaire. Les recettes et les dépenses sont incluses dans le budget communal.

Les travaux réalisés par la commune peuvent être financés à hauteur maximum de 80 % par l'agence de l'eau.

- Transfert de compétence de l'eau à la communauté de commune a été évoqué. La réponse est dans la loi NOTRe du 3 août 2018, qui impose le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes. Ce transfert devrait donc s'imposer à la commune d'Eyzahut au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## 2 - Thématique de La Forêt,

### - *Présentation générale,*

La forêt de la commune d'Eyzahut s'étend sur 125 ha. Située principalement sud, elle se compose à 96 % de Chênes Pubescents qui ont entre 30 et 60 ans et 4 % de Pins noirs et cèdres de l'Atlas).

Plantés sur des côteaux escarpés, difficiles d'accès, leur exploitation est difficile, mais un droit d'affouage existe.

Avec le réchauffement climatique, le risque incendie est maintenant présent sur presque la totalité des surfaces boisées françaises.

Les infrastructures nécessaires sont l'élargissement des voies d'accès, des chemins « coupe-feu », la mise en place de réserves d'eau. Une campagne de rappel des bonnes pratiques sera nécessaire.

### *Interventions*

- Les incendies sont principalement d'origine humaine : malveillance, négligence, actes involontaires, travaux, étincelles provenant d'outils, accidentelles, pyromanie, foudre.

La sécheresse et la chaleur élevée influent fortement sur la sensibilité de la végétation aux flammes.

Les feux de forêts sont de plus en plus nombreux.

- La pratique du pastoralisme pourrait-elle être utile pour limiter les incendies ? Une intervenante a fait part de l'avis d'un éleveur. L'éleveur doit être avec ses animaux ce qui est une contrainte lourde. De plus, se pose le problème d'alimentation en eau des animaux.

- L'incidence bénéfique des arbres a été soulignée. Les forêts participent au captage du carbone, atténuent la température de plusieurs degrés, elles génèrent de l'humidité. En outre, elles stabilisent les sols. Leur présence est bénéfique sur la diminution des effets du changement climatique.

- Une remarque porte sur les arbres morts. Ils sont des refuges pour les insectes notamment, ils ont un rôle à jouer dans l'équilibre écologique

- Les forêts d'Eyzahut sont-elles très inflammables ?

Oui, mais plus d'autres forêts du secteur. Le souvenir a été évoqué celui de l'incendie d'août 2019, en bas du « Chatelard » qui s'est étendu sur 2 ha.

Il ne faut pas oublier qu'avec l'élévation des températures, les sécheresses répétées, les arbres souffrent, s'affaiblissent et ne pourront pas combattre dans les années à venir.

- Les forêts eyzahutiennes se sont développées avec l'abandon de l'agriculture, l'arrêt des charbonnières... Les plantations avaient été encouragées par l'Etat.

- Un autre point a été soulevé, le passage annuel de l'épareuse le long des routes.

Afin de respecter, la structure des branches à couper, la situation, la taille des arbustes un élagage manuel a été réalisé, le long de chemins communaux par des volontaires

- La question, quels arbres peut-on planter avec les perspectives d'augmentation des températures et de la sécheresse. Il n'y a pas eu de réponse pointue, les participants n'ayant pas de compétences approfondies sur ce sujet, il est de mêmes sur les plantations des haies.

Les associations suivantes peuvent être contactées pour ce sujet :

- A Pont de Barret : une association travaille sur l'évolution des essences à planter,
- A Cléon d'Adran l'ONF,
- A La Bégude de Mazenc, l'association « Hironnelles aux Champs » qui a pour but de promouvoir la préservation et la restauration de la biodiversité en milieux agricoles pourraient répondre aux interrogations sur l'implantation de haies,

### **3 – Mobilité des habitants,**

#### *Présentation générale*

C'est la communauté de commune qui a en charge ce domaine.

La mobilité des habitants est compliquée en campagne et plus encore en zone de montagne.

Une convention a été signée avec la Région. Elle peut financer à 50% les projets validés.

Voici quelques avancées pour faciliter les déplacements :

- Mise en place d'une liaison possible en bus à l'arrivée du TGV de 20h10 en gare de Montélimar,
- Accrochage de vélos,
- Par réservations téléphoniques les habitants ont la possibilité de commander des transports spécifiques pour rejoindre les marchés,
- Maintenant, les navettes scolaires ont la possibilité de transporter des passagers

Un schéma de pistes cyclables sur les grands axes routiers de la communauté de communes est en cours d'étude.

#### *Interventions*

- Un Eyzahutien, réparateur de matériel agricole, exerce son métier dont les horaires dépassent souvent ceux de son établissement pour des réparations urgentes réparations à terminer... Son parcours est de 25 km aller et retour. Il ne peut pas se passer de sa voiture, car il ne peut pas covoiturer, il n'a pas de transport en commun.

La distance, le dénivelé, et les précipitations possibles pour le retour, ne l'engagent pas à se déplacer en bicyclette.

Un déplacement en moto suggéré par un intervenant, n'est pas envisagé actuellement.

- Une autre personne indique qu'il a opté pour une location de voiture électrique. Les 700 km parcourus chaque semaine ont justifié ce choix.

Il a souligné une évolution le prix des déplacements. Une recharge de batterie coûte maintenant 20 € pour 350 km alors qu'il y a 2 ans, cette même recharge coûtait 6/7 €.

- Autre point abordé, l'absence de possibilité de location des vélos électriques à un tarif abordable. Le coût d'achat d'un tel véhicule reste élevé.

- Pendant les 2 mois d'été, la fréquentation importante de la piscine pose deux problèmes : celui de la circulation à la fermeture de la piscine et celui du stationnement le long de la route étroite qui monte au Furet, alors que d'autres places restent disponibles au village.

Proposition : en été, la mise à disposition, une navette, et un parking en bas de la côte pour limiter la circulation et l'encombrement des routes. Quid d'un tel lieu de stationnement et du règlement ?

## **Synthèse des échanges**

### ***Pour la thématique de l'eau :***

- Comment sécuriser la distribution d'une eau potable à tous les habitants ?
- Prolonger la discussion sur la mise en place de cuves de récupération des eaux de pluie, dans le cadre d'un groupe de discussion.

### ***Pour la thématique de la forêt :***

- Préserver la forêt, quelles essences d'arbres à planter qui résistent au dérèglement climatique et la sécheresse ?
- Monter un groupe de réflexion et discussion en s'appuyant sur les associations citées à lors des échanges, inviter des spécialistes pour nous éclairer.

### ***Pour la thématique mobilité des habitants :***

- La compétence de ce domaine est confiée à la communauté de commune, les actions à mener relèvent de cette instance.
- Des propositions pourraient être faites, notamment sur le schéma des pistes cyclables avant sa publication.